

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1560

présenté par

M. Le Fur, Mme Blin, M. Kamardine, Mme Corneloup, M. Cordier et M. Gosselin

---

## ARTICLE 11

À l'alinéa 7, après le mot :

« létale »,

insérer les mots :

« qui n'a aucune propriété curative ou préventive ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.